

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq-décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2024.

Présents : MM Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoints, Anne-Marie AZEMAR, Cyrille MAILLET, Maryse FAU-LIENARD, Eric FORET, Djamila DELSUC-OUKINA, Vincent LACASSAGNE, Elodie FLEURY-CHARRIÉ, Yohan CRAYSSAC, Guillaume ALBY, Yohan CRAYSSAC

Excusée : Mme Céline HILAIRE a donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MUR.

Mme Maryse FAU-LIENARD a été nommé secrétaire.

DÉLIBÉRATIONS :

Délibération N°	OBJET DE LA DELIBERATION	
2024 0042	Décision modificative N°3	Adopté à l'unanimité
2024 0043	Décision modificative N°4	Adopté à l'unanimité
2024 0044	Demande de subvention séjour scolaire élèves du collège « Le Clézio » de Lisle sur Tarn	Adopté à l'unanimité
2024 0045	Approbation de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet au Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable du Gaillacois au titre de la compétence assainissement	Adopté à l'unanimité

2024 0046	Approbation de la modification des statuts du SMAEP du GAILLACOIS	Adopté à l'unanimité
2024 0047	Avis sur le bilan de la concertation et sur le projet de la révision allégée N°01 du PLU de la commune de Montans	Adopté à l'unanimité
2024 0048	Mise à jour et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet	Adopté à l'unanimité
2024 0049	PLU Emplacement réservé « Chemin de la Périe »	Adopté à l'unanimité
2024 0050	Dénomination de la voie lotissement 2F Habitat « Chemin vert »	Adopté à l'unanimité
20240051	Recensement population 2025, rémunération agents recenseurs et coordonnateur communal	Adopté à l'unanimité
20240052	Attribution du marché « aménagement en restaurant du rez-de chaussée de la maison Rossignol, LOT N° 1	Adopté à l'unanimité

Fait à Montans le 9 décembre 2024

Le Maire,
Gilles CROUZET

Le secrétaire de séance,
Maryse FAU LIENARD

